

Image not found or type unknown



Consommation edf dans logement vide

Par **bedinja**, le **09/01/2009** à **19:14**

C'est une location vide il n'y a pas de compteur EDF, ni de sous-compteurs dans le logement, le propriétaire a indiqué lors de la signature du bail un forfait de consommation de 20€/mois, ce qui lui est payé en plus du loyer, quelques mois après il a prétendu que le forfait était de 50€/mois, refus du locataire, plusieurs mois après il écrit en prétendant, avec relevé de compteur, quel compteur ?, qu'il y a une consommation de 67€/mois
Comment sortir honnêtement de cet imbroglio ?
Merci pour votre réponse